

Sujet : [INTERNET] enquete longbuisson 3 observations complémentaires 2

De :

Date : 16/10/2020 17:46

Pour : pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr

A l'attention de M. LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

DERNIERES OBERVATIONS COMPLEMENTAIRES;

le rapport en réponse de l'EPN aux réserves exprimées par la MRAE dans son rapport, ne donne que peu ou pas de réponses à ces réserves sur différents points.

il a déjà été développé par ailleurs que notamment L'EPN ne justifie toujours pas de façon précise pourquoi il n'a pas d'abord été envisagé de valoriser les parcelles vacantes ou les friches existantes.

Sur un autre point très important **des réserves exprimées par la MRAE** le rapport de l'EPN ne fournit pas de réponse: il s'agit de l'absence d'étude des *effets cumulatifs* en matière de *pollutions diverses* (*atteinte à la bio diversité, pollution sonore, dégradation des sols , pollution atmosphérique gestion des eaux de ruissellement... liste non exhaustive*) **DE LA ZONE PROJETEE (56HA) ET DES ZONES DEJA EXISTANTES LGBUISSON 1 ET 2** couvrant environ **100 HA.**

Etant donné les surfaces en cause, nul doute que cet effet cumulatif ne peut qu'être important.

NOTAMMENT - en ce qui concerne les nuisances de la circulation automobile :loin de diluer le trafic comme ose le prétendre le rapport de l'EPN de manière assez aventureuse, l'accroissement de l'activité , -et le type d'activité visé , activité" B TO B" INERENTREPRISE selon leurs propres affirmations - **généreront un trafic accru de poids lourds.**

les voies de desserte nouvelles créées à proximité immédiate d'habitations ajouteront donc nécessairement à celles déjà existantes de la pollution sonore et le fait que le hameau sera totalement entouré par ces voies de dessertes aura un effet cumulatif en termes de volume sonore total .

L'effet cumulatif et les risques induits en matière de gestion des eaux n'est pas non plus développé dans le mémoire en réponse, ce en dépit de l'énorme surface artificialisée.

-il est enfin totalement fallacieux de soutenir que les usagers ou les employés de ces zones s'y rendront à pied ou à vélo ou que les personnes nouvellement employées par ces zones(dans l'hypothèse très hasardeuse où des emplois seraient effectivement créés en masse ...) auraient vocation à habiter à proximité immédiate....